

JOURNAL OFFICIEL

DE LA REPUBLIQUE TOGOLAISE

PARAISSANT LE 1^{er} ET LE 16 DE CHAQUE MOIS A LOME

TARIF

ACHAT	ABONNEMENT ANNUEL	ANNONCES
<ul style="list-style-type: none"> • 1 à 12 pages.....200 F • 16 à 28 pages.....600 F • 32 à 44 pages.....1000 F • 48 à 60 pages.....1500 F • Plus de 60 pages ...2000 F 	<ul style="list-style-type: none"> • TOGO 20 000F • AFRIQUE 28 000 F • HORS AFRIQUE 40 000 F 	<ul style="list-style-type: none"> • Récépissés de déclarations d'Associations ... 10 000 F • Avis de perte de titre foncier (1er et 2^e insertions) 20 000 F • Avis d'immatriculations 10 000 F • Certification de JO 500 F

N.B : Le paiement à l'avance est la seule garantie pour être bien servi. Pour tout renseignement complémentaire, adresser à l'imprimerie TOMETY Tél. : 90 37 87 69 / 90 00 45 85 / 99 47 35 86 - 05 BP 225 Lomé

DIRECTION, REDACTION ET ADMINISTRATION

CABINET DU PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE - TEL : 22 21 27 01 LOME

SOMMAIRE

PARTIE NON OFFICIELLE

AVIS, COMMUNICATIONS ET ANNONCES

Conservation de la propriété foncière (Avis de demande d'immatriculation)

Le service du journal officiel décline toute responsabilité quant à la teneur des actes publiés sous cette rubrique

Toutes personnes intéressées sont admises à former opposition aux présentes immatriculations des mains du conservateur soussigné dans le délai de trois mois à compter de l'affichage des présents avis, qui aura lieu incessamment en l'auditoire des tribunaux de : Lomé, Tsévié, Kévé, Aného, Notsé, Agou, Kpalimé, Akata, Danyi, Sotouboua et Sokodé.

REGION CENTRALE

Suivant réquisition, n° 230300015-RC déposée le 21/03/2023, M. GBEGOUNI KPELAFIA ATCHA, profession : Musiciens, chanteurs, et danseurs et assimilés, demeurant à et domicilié à DJIDJOLE, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité TOGOLAISE, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble Péri-urbain Non bâti consistant en un terrain ayant la forme de polygone irrégulier d'une contenance totale de 06a 20ca situé à kpangalam, connu sous le nom de Kidèoudè, préfecture de Tchaoudjo, commune de Tchaoudjo1 et borné au Nord et à l'Est par Propriété AGBOVI et au Sud et à l'Ouest par une rue non dénommée de 14m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 230300016-RC déposée le 21/03/2023, M. GBEGOUNI KPELAFIA ATCHA, profession : Musiciens, chanteurs, et danseurs et assimilés, demeurant à et domicilié à DJIDJOLE, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité TOGOLAISE, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble Rural Non bâti consistant en un terrain ayant la forme de quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 81a 68ca situé à Sokodé, connu sous le nom de Akokodè, préfecture de Tchaoudjo, commune de Tchaoudjo1 et borné au Nord, au Sud et à l'Ouest par Propriété Garba et à l'Est par Propriété ABOULAYE..

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 230300017-RC déposée le 21/03/2023, M. ABIU PATRICE, profession : Commerçant, demeurant à et domicilié à BAGO, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité TOGOLAISE, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble Péri-urbain Non bâti consistant en un terrain ayant la forme de polygone irrégulier d'une contenance totale de 06a 84ca situé à Tchamba, connu sous le nom de Bago, préfecture de Tchamba, commune de Tchamba1 et borné au Nord et Ouest par Propriété ATTI EDE, à l'Est par la Route Morétan - Koussountou de 30m et au Sud par une rue non dénommée de 12m..

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 230300018-RC déposée le 23/03/2023, M. TANAN ESSOTINAM, profession : Personnel du culte, demeurant à et domicilié à KPANGALAM/SOKODE, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité TOGOLAISE, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble Péri-urbain Non bâti consistant en un terrain ayant la forme de quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 07a 33ca situé à Sotouboua, connu sous le nom de Catholique Sotouboua, préfecture de Sotouboua, commune de Sotouboua1 et borné au Nord par Une rue en projet de 14m, au Sud et à l'Ouest par Propriété PAMAZI et à l'Est par Propriété LANGUI Magnim..

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 230300019-RC déposée le 23/03/2023, Mme AWITALA ESSOHANAWA, profession : Pharmaciens, demeurant à et domiciliée à SOKODE, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité TOGOLAISE, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble Urbain Non bâti consistant en un terrain ayant la forme de polygone irrégulier d'une contenance totale de 06a 29ca situé à Kpangalam, connu sous le nom de Kpangalam, préfecture de Tchaoudjo, commune de Tchaoudjo1 et borné au Nord et à l'Ouest par Une rue non dénommée de 14m, à l'Est par Propriété INOUSSA et au Sud par Propriété SISSONIYE..

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 230300020-RC déposée le 23/03/2023, M. LANGUI Magnim, profession Personnel du culte, demeurant à et domicilié à kpangalam, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité TOGOLAISE, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble Péri-urbain Non bâti consistant en un terrain ayant la forme de quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 06a 78ca situé à Sotouboua, connu sous le nom de Université Catholique de Sotouboua, préfecture de Sotouboua, commune de Sotouboua1 et borné au Nord par une rue en projet de 14m, au Sud et à l'Est par Propriété PAMAZI et à l'Ouest par Propriété TANAN Essotinam..

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 230300021-RC déposée le 23/03/2023, Mme DJAGUEDAMA MABAGBAMBA, profession ménagère, demeurant à et domiciliée à kpangalam, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité TOGOLAISE, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble Péri-urbain Non bâti consistant en un terrain ayant la forme de polygone irrégulier d'une contenance totale de 12a 71ca situé à Kpangalam, connu sous le nom de Tivedrou, préfecture de Tchaoudjo, commune de Tchaoudjo1 et borné au Nord par une rue non dénommée de 14m, au Sud et à l'Est par Propriété de la Collectivité Kpangalam et à l'Ouest par Une rue non dénommée de 12m..

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 230300022-RC déposée le 23/03/2023, Mme DJAGUEDAMA MABAGBAMBA, profession : ménagère, demeurant à et domiciliée à kpangalam, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité TOGOLAISE, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble Péri-urbain Non bâti consistant en un terrain ayant la forme de polygone irrégulier d'une contenance totale de 03a 10ca situé à Kpangalam, connu sous le nom de Kpario, préfecture de Tchaoudjo, commune de Tchaoudjo1 et borné au Nord par Propriété DJAGUEDAMA Gnanta, à l'Est par Propriété de la Collectivité Kpangalam et au Sud et à l'Ouest par une rue non dénommée de 14m..

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 230300023-RC déposée le 23/03/2023, M. KAKOU COURIER M. , profession : Retraites, demeurant à ADIDOGOME et domicilié à ADIDOGOME , majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité TOGOLAISE, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble Urbain Non bâti consistant en un terrain ayant la forme de quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 06a 22ca situé à Sokodé, connu sous le nom de Akamadè, préfecture de Tchaoudjo, commune de Tchaoudjo1 et borné au Nord par Propriété ALASSANI, au Sud par une rue non dénommée de 12m, à l'Est par Propriété de la collectivité Pangalam et à l'Ouest par Propriété LAMBONI..

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 230300024-RC déposée le 23/03/2023, M. ADJANAYO Kodjo, profession : Comptable, demeurant à et domicilié à KOMAH/SOKODE, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité TOGOLAISE, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble Péri-urbain Non bâti consistant en un terrain ayant la forme de quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 05a 99ca situé à kadambara, connu sous le nom de Boure Koufouloude, préfecture de Tchaoudjo, commune de Tchaoudjo1 et borné au Nord par une rue non dénommée de 12m, au Sud par Propriété SIBABI, à l'Est par Propriété ADIETOUE et à l'Ouest par propriété AKARE..

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Le conservateur de la propriété foncière
Essoham K.LABARI